Res
HJ13
A1321
1992

Où va l'argent de vos impôts

Été 1992

Canada

Fin/TB Library - Bibliothèque Fin/CT
3 0145 00082101 4

Res
HJ13
A132
1992

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY - REC'D

SEP 8 1992

FINANCES CONSEIL DU TRÉSOR
BIBLIOTHÈQUE - REÇU

This booklet is also available in English.

INTRODUCTION

Lors de la préparation du budget fédéral de cette année, le gouvernement a prêté une oreille attentive aux préoccupations et aux priorités de Canadiens de chaque région et secteur économique. Le consensus était clair :

- Les Canadiens voulaient que des mesures soient prises pour améliorer la confiance dans l'économie et renforcer les bases propres à assurer la reprise économique et une croissance durable.
- Ils souhaitaient également que des progrès soient réalisés au chapitre de la réduction du déficit et de la maîtrise de la croissance de la dette publique. Les Canadiens comprennent que toute hausse des emprunts mène inévitablement à la hausse des impôts, et ils veulent que cesse l'alourdissement du fardeau fiscal.
- Pour contribuer à relever le défi de la réduction du déficit, les Canadiens voulaient rationaliser l'administration publique. Ils voulaient réduire la présence de l'État – diminuer la réglementation et les dédoublements – et obtenir des services plus efficaces.

Le budget a permis de répondre au désir des Canadiens d'avoir une économie plus dynamique et une administration moins coûteuse.

Le budget a instauré des réductions d'impôt pour chaque contribuable et pour l'important secteur de la fabrication et de la transformation. Mais, il a aussi équilibré ces réductions par des compressions des prévisions des dépenses de l'État, pour faire en sorte que le déficit fléchisse sensiblement en 1992-93 et par la suite. Il renfermait également des mesures visant à restructurer et à rationaliser les opérations de l'État.

Les décisions du gouvernement en matière de dépenses sont fondées notamment sur sa détermination à assurer une saine gestion des finances publiques. Les compressions de dépenses et la réduction du déficit contribueront à la poursuite des progrès pour ce qui est de la baisse de l'inflation, des taux d'intérêt et des impôts.

C'est pourquoi notre gouvernement s'est engagé à prendre les mesures nécessaires, y compris, au besoin, à comprimer encore davantage les dépenses, pour réduire sensiblement le déficit cette année. Ce faisant, nous contribuons à assurer au Canada un retour à la prospérité et à une croissance durable, alors que nous nous engageons dans la voie du 21e siècle.

Pour abaisser le déficit, il faut faire preuve de discipline et prendre des décisions difficiles. Il importe que les Canadiens comprennent comment l'argent de leurs impôts est dépensé, et le lien entre ces dépenses ainsi que le déficit et la dette. La présente brochure renferme des informations fondamentales sur ces questions essentielles.

Don Mazankowski
Ministre des Finances

Juillet 1992

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

APERÇU

Les dépenses du gouvernement fédéral s'élèveront, cette année, à $159.6 milliards[1].

- Les paiements d'intérêt sur la dette publique devraient se chiffrer à $40.2 milliards, soit 25 cents de chaque dollar de dépenses.
- Les dépenses de programmes et de services fédéraux s'élèveront, selon les prévisions, à $119.4 milliards, soit 75 cents pour chaque dollar de dépenses.
- Plus de la moitié de ces dépenses de programmes – $66.5 milliards – consiste en paiements à des particuliers (prestations d'assurance-chômage, sécurité de la vieillesse, etc.) ou en transferts aux provinces dans des domaines comme l'éducation et les soins de santé.

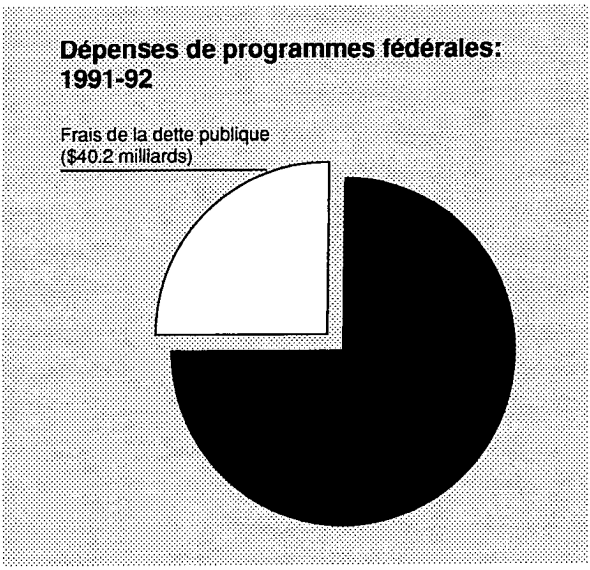

[1] Toutes les donnés sont tirées du budget de février 1992, pour l'exercice allant du 1er avril 1992 au 31 mars 1993.

RÉDUIRE LE DÉFICIT

Le budget de 1992 a établi un objectif lié au déficit – le manque à gagner lorsque les dépenses dépassent les recettes – $27.5 milliards cette année.

Il s'agit là d'une amélioration notable par rapport au déficit de 1991-92 (estimé à $31.4 milliards dans le budget). Il s'agira aussi du déficit le moins élevé depuis 1981-82.

L'atteinte de cet objectif ne sera cependant pas facile. Les recettes de l'État sont moins élevées que prévu en raison de la faiblesse plus marquée que prévu de l'économie au début de l'année. Le gouvernement est néanmoins déterminé à prendre les mesures nécessaires – y compris à procéder à d'autres compressions de dépenses – pour parvenir au but qu'il s'est fixé.

L'excédent de fonctionnement

Le déficit sera entièrement attribuable aux paiements d'intérêt sur la dette nationale. À titre de comparaison, en 1984-1985, le gouvernement a hérité d'un déficit de $38.5 milliards causé par :

- un *déficit de fonctionnement* – une somme de $16.1 milliards empruntée seulement pour payer les programmes et services offerts;
- $22.4 milliards supplémentaires empruntés pour payer l'intérêt sur la dette.

Essentiellement en raison des restrictions de dépenses, les recettes fédérales couvrent maintenant le coût de l'ensemble des dépenses de programmes. En fait, depuis 1987-88, le gouvernement dégage chaque année un *excédent de fonctionnement*, qui sert à payer une partie de l'intérêt sur la dette.

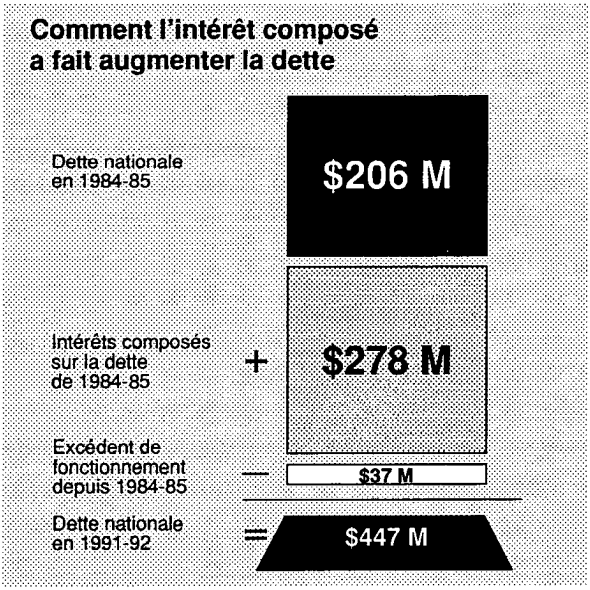

Dans le budget de février 1992, l'excédent de fonctionnement de cette année a été estimé à $12.7 milliards.

Le cercle vicieux de la dette

D'ici la fin de l'année, la dette nationale atteindra $447 milliards. Elle représente l'argent emprunté pour couvrir les déficits passés.

Entre 1974-75 et 1984-85, la dette a augmenté de près de 25 pour cent par année. Depuis 1984-85, toutefois, les restrictions de dépenses ont permis de freiner cette progression et de la maintenir à environ 10 pour cent par an.

L'intérêt composé sur la dette initiale de 1984-85 a été la **seule** cause de la croissance de la dette nationale depuis 1984-85.

En fait, sans l'excédent de fonctionnement net dégagé depuis 1984-85, la dette s'élèverait, cette année, à $37 milliards de plus que le montant actuel.

LIMITER LES DÉPENSES DE PROGRAMMES

Les dépenses de programmes représentent toutes les dépenses de l'État à l'exception des paiements d'intérêt sur la dette.

- De 1969-70 à 1984-85, les dépenses de programmes ont progressé en moyenne de 13.8 pour cent par année.
- Entre 1984-85 et 1991-92, toutefois, le gouvernement a maintenu la croissance des dépenses de programmes à une moyenne annuelle de 3.9 pour cent seulement – soit un taux d'augmentation inférieur à celui de l'inflation.
- De cette année à 1995-96, le gouvernement prévoit restreindre encore davantage la croissance des dépenses de programmes – soit 3 pour cent par an en moyenne.

Le Plan de contrôle des dépenses

Depuis 1984-85, le gouvernement a pris des mesures difficiles pour restreindre les dépenses et améliorer l'efficience. Parmi ces mesures figure l'établissement du Plan de contrôle des dépenses, annoncé dans le budget de 1990 et élargi en 1991.

- Les règlements salariaux dans l'administration fédérale ont été gelés pour 12 mois, et ne croîtront que de 3 pour cent l'année suivante.
- Les traitements des députés et des sénateurs ont été gelés pour 1992, et n'augmenteront que de 3 pour cent l'an prochain.
- Des plafonds à la croissance de certains transferts aux gouvernements provinciaux ont été imposés pour une période de cinq ans (jusqu'en 1995-96).

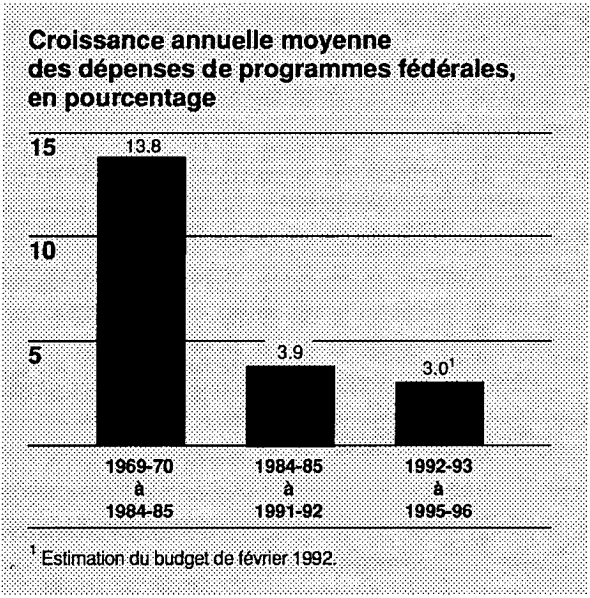

Le gouvernement a aussi renforcé le Plan de contrôle des dépenses en adoptant deux lois importantes.

- La *Loi sur le contrôle des dépenses*, qui impose des limites à quelque 85 pour cent des dépenses de programmes (à l'exception de certains programmes autofinancés comme l'assurance-chômage). Les dépenses dépassant ces limites doivent être compensées par des compressions dans d'autres domaines.
- Le *Compte de service et de réduction de la dette*. Toutes les recettes nettes de la TPS, le produit des privatisations et les cadeaux à l'État y seront déposés. Ces fonds serviront uniquement à payer l'intérêt sur la dette nationale et, au fil du temps, à rembourser celle-ci.

COMPRIMER LES DÉPENSES POUR ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL

Le budget de 1992 a été présenté durant une période où le Canada était secoué par la faiblesse de l'économie mondiale (particulièrement celle des États-Unis, notre plus important marché à l'exportation).

Pour contribuer à améliorer la confiance dans l'économie et à stimuler l'investissement, la croissance et la création d'emplois, le budget a annoncé une réduction d'impôt dans deux domaines importants :

- La surtaxe générale des particuliers a été réduite de 1 pour cent à compter du 1er juillet, puis d'un autre 1 pour cent à partir du 1er janvier 1993. Cette mesure permettra d'alléger de $500 millions le fardeau fiscal fédéral de tous les particuliers en 1992 et de plus de $1.2 milliard par année par la suite.
- Des mesures fiscales évaluées à près de $2.3 milliards sur cinq ans ont été prises pour aider le secteur de la fabrication et de la transformation du Canada à être plus compétitif.

Simultanément, le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour éviter que cet allégement fiscal mène à une augmentation du déficit fédéral. Pour financer cet effort de réduction, il a aussi comprimé ses dépenses.

- Les dépenses en matière de défense sont réduites de $2.2 milliards sur cinq ans – il s'agit d'un « dividende » de paix.
- Quarante-six organismes et organisations sont éliminés, rationalisés, privatisés ou reportés.

- Les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères fédéraux sont réduits de 3 pour cent, ce qui permettra d'épargner $800 millions sur cinq ans.
- Les subventions et contributions versées par le fédéral seront réduites de $375 millions sur cinq ans.
- Le traitement du premier ministre et des autres membres du Cabinet a été réduit de 5 pour cent.
- Les budgets de communication sont comprimés de $75 millions par année – ce qui permettra d'épargner $375 millions au cours des cinq prochaines années.

La fin des emprunts de l'État

La dette, qui s'accumule depuis des décennies et qui est maintenant la cause des déficits, ne peut pas être éliminée du jour au lendemain. Ce problème a de plus été aggravé par le retour à la croissance économique plus lent que prévu, ce qui a fait diminuer les recettes fédérales.

En dépit de ces défis, le gouvernement est déterminé à réduire le déficit cette année et chaque année par la suite. Cela est essentiel si nous voulons contrôler l'inflation, maintenir les taux d'intérêt à un faible niveau et permettre à l'État d'abaisser les impôts.

Grâce à la conjonction des compressions de dépenses et du retour à une croissance économique durable, le Canada arrivera bientôt à un point tournant : en 1995-96, le gouvernement n'aura désormais plus à emprunter de nouveaux fonds sur les marchés financiers. Il sera alors en mesure de commencer à rembourser l'énorme dette du pays.

DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 1992-93

Cette année, environ 75 pour cent de l'ensemble du budget – soit $119.4 milliards – sera consacré aux programmes et aux opérations de l'État. Ces dépenses se répartissent dans sept grandes catégories :

- **Transferts aux particuliers**
- **Transferts aux autres administrations**
- **Autres principaux transferts**
- **Sociétés d'État**
- **Défense**
- **Aide aux pays en développement**
- **Autres opérations de l'État**

Les pages qui suivent donnent un aperçu de chacune de ces catégories.

La structure des dépenses de programmes: 1992-93

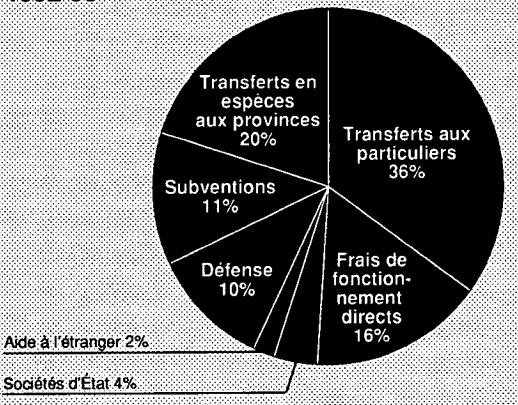

(Les chiffres étant arrondis la somme des éléments pourra ne pas correspondre au total.)

PRINCIPAUX TRANSFERTS AUX PARTICULIERS

Le gouvernement consacrera plus de $42.3 milliards en 1992-93 aux programmes de soutien direct du revenu des particuliers. Ces transferts représentent la plus importante partie – 36 pour cent – de l'ensemble des dépenses de programmes.

Les personnes âgées

Il s'agit de la composante des dépenses de programmes la plus importante et de celle qui croît le plus rapidement.

Plus de trois millions de personnes âgées recevront $19.5 milliards par l'intermédiaire des prestations de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des allocations de conjoint. ($1 milliard de plus seront versés au moyen de deux mesures fiscales : le crédit en raison de l'âge et le crédit pour revenu de pension.)

Depuis 1984-85, ces dépenses en espèces ont progressé en moyenne de 6.9 pour cent par année. Cette progression est attribuable au nombre croissant de personnes âgées et au rajustement des prestations en fonction de l'inflation.

Les sans emploi

Les prestations d'assurance-chômage devraient se rapprocher des $19 milliards en 1992-93. Les bénéficiaires sont les Canadiens admissibles à la recherche d'un emploi, ceux en congé de maladie, de maternité ou de paternité et ceux participant aux programmes de formation professionnelle admissibles.

Prestations pour enfants

Les allocations familiales sont versées mensuellement à toutes les familles dont les enfants à charge ont moins de 18 ans. Cette année, le gouvernement versera quelque $2.2 milliards à environ 3.7 millions de familles.

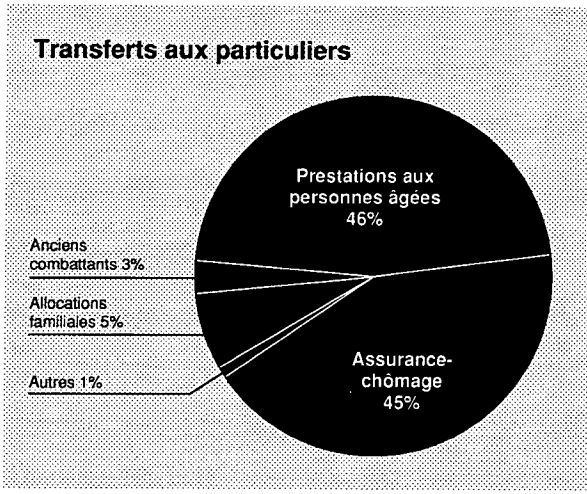

Le gouvernement aide aussi les enfants par l'entremise des crédits d'impôt, estimés à $2.6 milliards cette année. Dans le budget, il a annoncé qu'il prévoyait restructurer et améliorer sensiblement le régime de prestations pour enfants (voir p.13).

Prestations aux anciens combattants

Les dépenses directes au titre des pensions d'invalidité, des allocations et prestations aux anciens combattants dépasseront $1.4 milliard. Cette aide est entièrement indexée sur l'inflation, et représentera cette année une somme supérieure d'environ 25 pour cent à celle versée en 1984-85.

Le crédit pour TPS

Le gouvernement versera aussi cette année $2.5 milliards à quelque 8.9 millions de familles et particuliers canadiens au titre du crédit pour TPS. Parce que ces paiements trimestriels sont retranchés des recettes de la TPS, ils ne sont pas inclus dans les dépenses de programmes.

Le crédit permet de garantir que les Canadiens à revenu faible ou modeste se trouvent dans une meilleure situation financière sous le régime de la TPS que sous celui de la taxe sur les ventes des fabricants, remplacée par la TPS.

Une prestation fiscale pour enfants améliorée

Le gouvernement aide les enfants à la fois par l'intermédiaire des allocations familiales et par divers crédits d'impôt.

Dans le budget de février, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de restructurer le régime de prestations pour enfants. À compter de janvier 1993, le présent ensemble disparate de prestations sera remplacé par une nouvelle prestation fiscale pour enfants octroyée par le régime fiscal.

Le nouveau régime permettra de majorer de $2.1 milliards, au cours des cinq prochaines années, l'aide totale apportée par le fédéral au titre des prestations pour enfants.

Quelques caractéristiques de la restructuration proposée :

- Les allocations familiales, le crédit pour enfants et le crédit d'impôt remboursable pour enfants seront intégrés en une prestation unique de $1,020 par enfant.
- Cette prestation sera ciblée en faveur des familles à revenu faible ou moyen.
- Pour les familles à faible revenu qui travaillent et ont des enfants, la nouvelle prestation fiscale comprendra un nouveau supplément du revenu gagné pouvant aller jusqu'à $500.

Plus de 3.1 millions de familles continueront de recevoir un chèque mensuel, comme c'est le cas actuellement dans le cadre du programme des allocations familiales. Toutefois, contrairement à ces dernières, la nouvelle prestation ne sera pas imposée.

PRINCIPAUX TRANSFERTS AUX AUTRES NIVEAUX DE GOUVERNEMENT

Le gouvernement fédéral versera $38.9 milliards en espèces et en transferts d'impôt aux provinces, aux territoires et aux municipalités.

- $24.2 milliards représentent les transferts en espèces prévus au titre des principaux programmes de transferts, comme la péréquation.
- $12.7 milliards représentent les transferts d'impôt permettant aux provinces de recevoir une partie des recettes fiscales qui iraient autrement au fédéral.
- Enfin, des transferts de $2 milliards en espèces sont versés par l'intermédiaire de programmes particuliers, comme le soutien aux provinces au titre de leurs dépenses liées à l'aide juridique et aux jeunes contrevenants. Ces dépenses additionnelles figurent sous la rubrique *Autres principaux transferts.*

Depuis 1984-85, les principaux transferts en espèces et d'impôt aux autres administrations ont progressé de 5.4 pour cent par année – c'est-à-dire à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble des dépenses de programmes.

Compte tenu de leur taille et de leur croissance, ces transferts sont trop importants pour être exemptés de l'engagement du gouvernement à contrôler le déficit. C'est pourquoi celui-ci a limité le rythme de croissance de certains transferts. **Ils continueront de croître, mais à un rythme plus lent.**

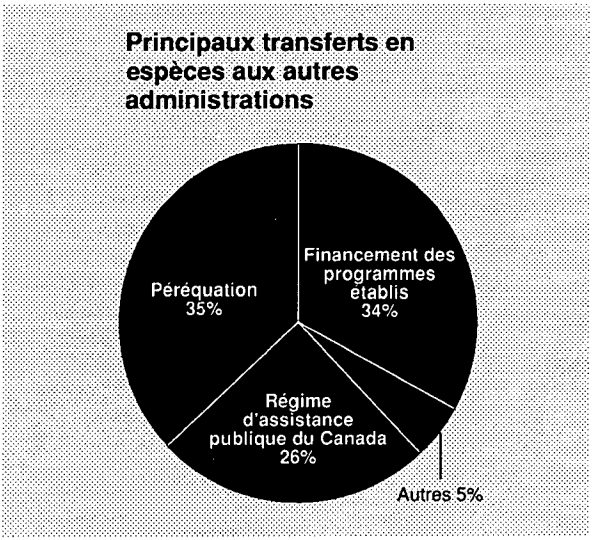

Financement des programmes établis (FPE)

Dans le cadre du FPE, le gouvemement accorde une aide financière égale par habitant à toutes les provinces, qui peuvent s'en servir pour les soins de santé, l'enseignement ou d'autres priorités. Cette année, ses contributions (en espèces et fiscales) dépasseront $20.7 milliards, dont $8.1 milliards en paiements en espèces.

En raison des restrictions de dépenses, les droits de chaque province au FPE demeureront à $752 par personne jusqu'en 1994-95. En d'autres termes, les fonds versés au titre du FPE ne croissent que si la population d'une province augmente.

Péréquation

La péréquation contribue à garantir que les provinces peuvent offrir des niveaux de services publics similaires à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. Une formule sert à déterminer les provinces qui ont besoin d'aide à ce titre et le montant qu'elles recevront.

Cette année, toutes les provinces – sauf l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario – recevront de l'aide. Les paiements en espèces s'élèveront à quelque $8.5 milliards. Ce programme n'est pas touché par le Plan de contrôle des dépenses.

Régime d'assistance publique du Canada (RAPC)

Grâce au RAPC, le gouvernement fédéral aide toutes les provinces à apporter de l'aide sociale aux Canadiens dans le besoin. Les paiements en espèces totaliseront environ $6.3 milliards.

Dans le cadre du Plan de contrôle des dépenses, les transferts au titre du RAPC aux trois provinces les mieux nanties – l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario – peuvent augmenter d'au plus 5 pour cent par année. Pour ce qui est des autres provinces, le fédéral continue de verser un dollar pour chaque dollar de leurs dépenses d'aide sociale admissibles.

Autres transferts aux administrations publiques

Les autres transferts consistent essentiellement en paiements destinés aux gouvernements territoriaux pour les aider à offrir des services, en subventions versées aux municipalités à la place des impôts fonciers fédéraux et en paiements aux termes de la *Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique*. Ils totaliseront environ $1.3 milliard.

AUTRES PRINCIPAUX TRANSFERTS

Le gouvernement consacrera cette année quelque $13.5 milliards aux autres principaux transferts. La composante la plus importante de ces transferts est l'aide à l'agriculture et les programmes à l'intention des Indiens et des Inuit.

- En 1992-93, **l'aide à l'agriculture** s'élèvera à $3.1 milliards (soit près du double du montant accordé en 1984-85), ce qui reflète l'augmentation du soutien apporté aux agriculteurs cultivant des grains, affectés par le marasme des marchés mondiaux.
- Les dépenses directes consacrées aux services et aux programmes à l'intention des **peuples autochtones** se chiffreront à quelque $3.3 milliards. Elles ont progressé en moyenne de 11.6 pour cent par an depuis 1984-85.

En outre, un grand nombre de ministères fédéraux offrent des programmes d' aide pour les peuples autochtones. Les dépenses totales à ce chapitre – y compris les frais administratifs, les activités des sociétés d'État et les transferts aux autres administrations – totaliseront environ $5 milliards.

- Cette année, les transferts liés à la **création d'emplois et à la formation** s'élèveront à quelque $1.6 milliard et s'effectueront essentiellement par l'intermédiaire de la Planification de l'emploi.

Une aide à la formation des travailleurs est aussi dispensée au moyen du Compte d'assurance-chômage. Les dépenses totales au titre de la formation et de l'adaptation professionnelles totaliseront environ $3.6 milliards cette année, soit une somme supérieure de plus de 50 pour cent à celle de 1990-91.

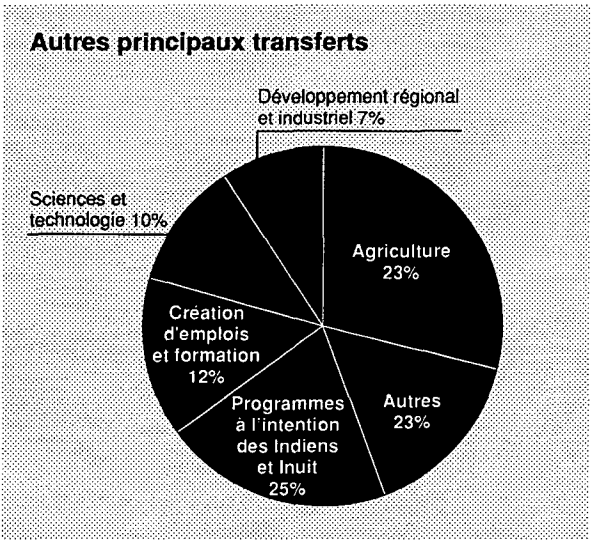

Transferts aux entreprises :

- Cette année, l'aide financière liée au **développement industriel et régional** s'élèvera à $0.9 milliard, ce qui comprend les sommes versées par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest.
- Les transferts au titre de la **science et de la technologie** se chiffreront à $1.3 milliard et seront effectués par l'intermédiaire des conseils de recherche nationaux et d'autres programmes. La croissance de ces transferts est limitée à 3 pour cent par année dans le cadre du Plan de contrôle des dépenses.

Le gouvemement soutient également la science, la technologie et la recherche par l'entremise des opérations de ministères et d'organismes (comme l'Agence spatiale canadienne), qui sont budgétisées sous la rubrique opérations gouvemementales (page 22). L'an dernier, les dépenses totales du gouvemement fédéral en matière de recherche et de technologie ont dépassé $5.6 milliards.

Une aide supplémentaire à la R&D est aussi apportée sous forme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique destiné aux entreprises – le plus généreux du genre parmi ceux des grandes nations industrialisées du G-7. L'an dernier, cette aide s'est élevée à quelque $1 milliard.

- Cette année, les transferts liés à **l'énergie et au transport** totaliseront $0.7 milliard – soit une baisse appréciable par rapport aux $4 milliards versés en 1984-85.

Autres transferts :

- Le reste des transferts totalisera quelque $2.5 milliards. Les fonds seront consacrés aux prêts aux étudiants; au soutien aux provinces dans les domaines des langues officielles, de l'aide juridique et des jeunes contrevenants; aux subventions aux éditeurs; aux programmes à l'intention des femmes; et à l'aide aux programmes d'athlétisme et de conditionnement physique.

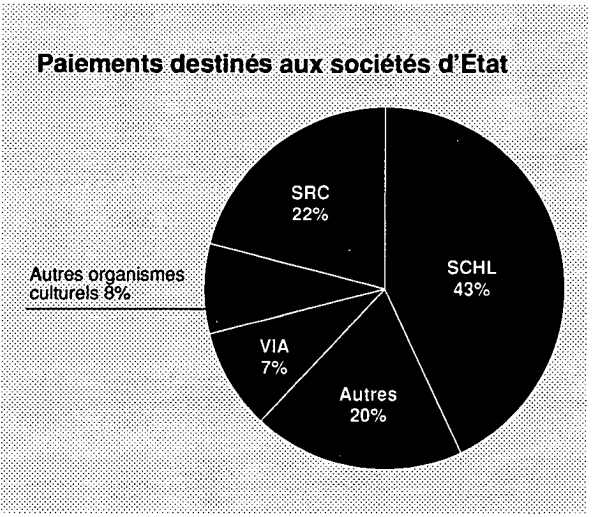

SOCIÉTÉS D'ÉTAT

L'aide financière accordée aux sociétés d'État totalisera $4.8 milliards – soit près de $1 milliard de moins qu'en 1984-85.

- La part la plus importante de cette aide, soit $2.1 milliards, est versée à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Le soutien aux organismes culturels s'élèvera à $1.5 milliard, dont $1.1 milliard à l'intention de la Société Radio-Canada. Le Plan de contrôle des dépenses a réduit ou gelé les fonds prévus pour la plupart des organismes culturels.
- L'aide financière apportée aux sociétés d'État oeuvrant dans le secteur commercial – comme la Société canadienne des postes, VIA Rail et Énergie Atomique – totalisera $0.8 milliard, soit un montant sensiblement inférieur à la somme de $2.2 milliards versée en 1984-85.

Depuis 1984-85, le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour privatiser 24 sociétés d'État, ce qui a permis de réduire de 80,000 le nombre d'employés des sociétés d'État.

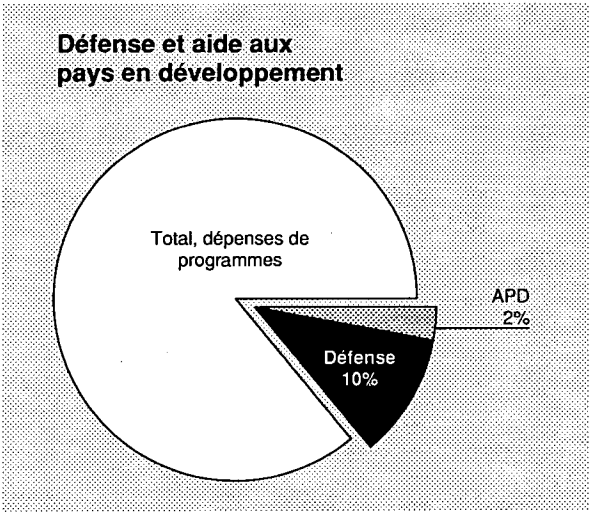

DÉFENSE ET AIDE AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

- En 1992-93, les dépenses en matière de **défense** s'élèveront à $12.3 milliards.
- En raison de la désintégration de l'ancien bloc communiste, le gouvernement a révisé ses plans de dépenses pour la défense, ce qui permettra d'économiser quelque $2.2 milliards sur cinq ans.
- **L'aide aux pays en développement**, qui s'élèvera à $2.8 milliards, comprend deux volets (en espèces et autre qu'en espèces) et porte sur le soutien bilatéral et multilatéral, l'aide alimentaire, les programmes spéciaux de développement et le secours d'urgence.
- Le Plan de contrôle des dépenses limite actuellement à 3 pour cent par année la croissance des paiements de transferts liés à l'aide internationale.

AUTRES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Les sommes consacrées aux autres opérations de l'État – soit $19.4 milliards cette année – représentent essentiellement le coût du fonctionnement de l'administration fédérale, et interviennent pour moins d'un sixième de l'ensemble des dépenses de programmes.

Ces sommes permettent de couvrir les salaires de la fonction publique – soit les juges fédéraux, les agents des douanes, les inspecteurs de produits alimentaires, les contrôleurs aériens, les agents de la GRC et tous les autres employés fédéraux à l'exception de ceux qui oeuvrent dans les domaines de la défense et de l'aide à l'étranger. Elles permettent aussi de couvrir les frais de services publics, de matériaux et fournitures, de réparation et d'entretien des installations fédérales ainsi que de transport, de communication et d'immobilisations.

Entre 1984-85 et cette année, ces frais n'ont augmenté en moyenne que de 3.5 pour cent par an – soit à un rythme inférieur à celui de l'inflation pendant cette période. Cela signifie qu'en termes réels, le coût des opérations gouvernementales est en fait **inférieur** à ce qu'il était il y a huit ans.

Dans le budget de 1992, le gouvernement a annoncé d'autres mesures pour rationaliser davantage les opérations du fédéral, et ce, afin d'en améliorer l'efficience, de fournir un meilleur service aux Canadiens et de contrôler les coûts.

- Quelque 46 organismes publics seront éliminés, reportés, fusionnés avec d'autres ou privatisés. Il sera ainsi possible de réduire le nombre des titulaires de postes désignés par le

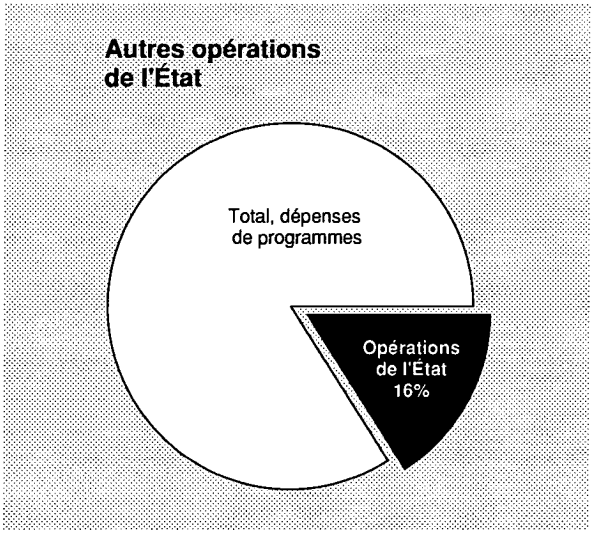

gouvernement de 160 et celui des employés de 500, et d'économiser $22 millions par année.

- Le ministère des Approvisionnements et des Services s'orientera vers l'impression « en temps voulu » (au besoin) des formules, ce qui permettra d'économiser des frais d'entreposage, évalués actuellement à plusieurs millions par an.
- Le gouvernement a gelé pour un an les taux applicables aux traitements versés aux agents juridiques. Il fera également preuve de plus de discipline en ce qui concerne les taux applicables à d'autres entrepreneurs.

Améliorer le service offert aux Canadiens

Dans le budget de 1992, il a également été annoncé d'autres mesures visant à simplifier les formalités pour traiter avec l'administration fédérale et à permettre aux fonctionnaires de mieux servir le public. En voici quelques-unes :

- Les ministères et organismes fédéraux offrant des services connexes prendront toutes les mesures raisonnables possibles afin de regrouper leurs services au même endroit.
- À l'heure actuelle, un bon nombre d'entreprises ont besoin de jusqu'à six numéros d'enregistrement distincts pour faire affaire avec le fédéral. Le gouvernement a l'intention d'établir un numéro d'enregistrement unique là où cela pourrait aider les entreprises et contribuer à réduire les coûts de l'État.
- Les ministères mettront l'accent sur une approche davantage axée sur le client, ce qui voudra dire notamment faire en sorte d'offrir des heures de service plus commodes et de réduire les délais d'attente.
- Le gouvernement examinera, ministère par ministère, la réglementation existante en vue d'éliminer les règlements nuisibles à l'efficience qui ne répondrent pas aux véritables besoins du public. Cet examen – qui sera effectué par un comité parlementaire – touchera d'abord Agriculture Canada, Transports Canada et Consommation et Corporations Canada.

Pour obtenir davantage de renseignements : d'autres documents sur les dépenses gouvernementales et les questions budgétaires sont disponibles. Si vous désirez recevoir plus d'information, veuillez écrire ou téléphoner au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Ottawa K1A 0G5

Téléphone : *(613)* 995-2855
Facsimile : *(613)* 996-0518